

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020**

**Présents :**

- Anthony Berceau
- Nathalie Leneveu
- Emilie Barrez
- Gilbert Montaigne
- Marc Chauvet
- Béatrice Aillet (arrivée à 20h42)
- Christophe Dupont
- Christelle Lavalley
- Yohann Pesquerel
- Laurent Montéléon (arrivé à 20h42)
- Elodie Cachet-Mallet
- Angélique Osmont
- Charlotte Avoine
- Dany Duault
- Tommy Hery
- Yves Lecordier

**Pouvoir :**

- Olivier Guérard a donné pouvoir à Yohan Pesquerel
- Michel Granger a donné pouvoir à Gilbert Montaigne

**Absent :**

- Karine Beaussieux

**Secrétaire de séance :** Elodie Cachet-Mallet

**Quorum atteint avec 14 membres élus présents en début de séance à 20h37**

**Conseil Municipal à huis-clos en raison du contexte sanitaire  
Présence des journalistes**

**Ordre du jour :**

- 1- Rapport sanitaire (Covid-19)
- 2- Avancée des travaux de la piste cyclable
- 3- Petites Villes de demain
- 4- Eclairage public
- 5- Décorations de Noël
- 6- Taille des arbres rue du Sapin
- 7- Ramassage des déchets verts
- 8- Questions diverses, tour de table

# Article 1 – Rapport sanitaire (Covid-19)

Retours de la réunion téléphonique du mercredi 04 novembre 2020 avec Amandine Durand, Sous-préfète du Calvados.

## Quelques chiffres :

- Le taux d'incidence est de **291 cas pour 100 000 habitants.**

Le taux n'est pas représentatif cette semaine car un problème a été rencontré avec le Laboratoire Départemental. Le taux d'incidence au 30 octobre 2020 était de 313 cas/100 000 habitants.

- **Le taux d'occupation des lits de réanimation est de 46%.**

## Informations complémentaires :

- **Supermarchés :** Les produits non essentiels ne seront plus en accès libre dans les grandes surfaces, par solidarité avec les petits commerces.
- **Coiffeurs :** activité non autorisée, même à domicile.
- **Aides à domicile :** L'aide à domicile (ménage, jardinage, scolaire) est autorisée.
- **Marketplace :** Isigny-Omaha Intercom va mettre en place un Marketplace pour favoriser la vente à distance pour nos commerçants.
- **Chasse :**
  - ↳ La chasse aux chevreuils et sangliers est autorisée pour limiter les dégâts dans les cultures, sous réserve de l'accord de la Préfecture.
  - ↳ La chasse plaisir est interdite.
- **État d'urgence sanitaire :** Projet de loi en cours pour un prolongement jusqu'en février 2021.
- **Dispositif d'aide et d'accompagnement aux entreprises/Cellule d'urgence :** il s'agit d'un guichet unique regroupant différentes administrations (DGFiP, Préfecture, DIRECCTE, URSSAF, Banque de France...) 02.31.38.42.96 ou 02.31.38.42.98

## Mesures spécifiques prises par la municipalité :

- **Covid / 1 agent est considéré à risque (certificat du médecin) :** Afin de protéger cet agent, il est décidé de limité à une personne à la fois, l'accueil des riverains au 1<sup>er</sup> étage. En privilégiant l'accueil au rez de chaussée.
- **Appel des seniors (à partir de 70 ans et habitants vulnérables ayant pris contact avec le CCAS récemment) :** La municipalité a contacté environ 140 habitants pour communiquer le numéro de téléphone d'accueil de la Mairie et le numéro de l'astreinte élus en cas de difficultés, principalement alimentaire ou médicale.
- **Commerces :** La municipalité a contacté les commerçants et a indiqué sur son site internet avec un partage des informations sur le Facebook, la liste des commerçants qui ont mis en place un système de drive « click and collect ».
- **Prime Covid :** Le 10.07.2020, le Conseil Municipal a accordé une prime Covid à deux agents administratifs ayant travaillé pendant le confinement du mois de mars.  
**Pour une question d'équité, le conseil vote à l'unanimité l'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents techniques qui ont repris le travail 15 jours avant le déconfinement, à hauteur de 50€ (résultat du vote 18/18).**

## Article 2 – Avancée des travaux de la piste cyclable

Les travaux avancent bien par rapport aux prévisions (8 jours d'avance).

- ↳ Le grattage et l'enrobé seront réalisés lorsque les conditions climatiques le permettront ;
- ↳ Tous les busages sont repris contrairement à ce qui était programmé par le département ;

Quelques informations :

- Bande roulante : 3m ;
- Piste cyclable : environ 1m50 à 2m selon les portions ;
- Noue : 50cm ;
- Erratum concernant la largeur de la Bande Multifonction sur les plans du département : 1m20 au lieu de 1m50.

Retours de l'entreprise Colas concernant les fissures sur la portion de piste cyclable réalisée lors de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux : Colas propose d'en prendre une partie à sa charge. Devis à 36 103,68€ (différence de prix liée aux busages complémentaires).

**Le Conseil Municipal retient l'entreprise Colas pour réaliser les travaux (résultat du vote 18/18).**

## Article 3 – Programme Petites villes de demain (2020-2016)

Il s'agit d'un programme d'appui du gouvernement pour accompagner les territoires ruraux. Cette initiative s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, pour conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques ou sociaux à venir.

L'objectif est d'accélérer les projets du territoire et de bénéficier d'un soutien financier de l'État.

Les cinq grandes communes de Isigny-Omaha-Intercom (IOI), dont la commune de Balleroy-sur-Drôme, vont candidater à ce programme. Il s'agira d'une candidature unique au niveau de IOI.

Les candidatures étaient à rendre pour le 04.11.2020 avec une date prévisionnelle des lauréats le 14.12.2020.

La commune a choisi d'intégrer dans ce programme les projets suivants dans le but de revitaliser nos commerces, d'entretenir notre patrimoine et de conserver notre cœur de bourg. :

- La réhabilitation de la Mairie avec un regroupement des services publics induisant la libération de locaux pouvant accueillir de nouveaux commerçants,
- L'Annexe santé, en lien avec le pôle santé du Molay-Littry, pour faire face au départ imminent de notre médecin.

## **Article 4 – Éclairage public**

Rencontre avec le SDEC dans le courant du mois d'octobre 2020 pour échanger sur l'extinction des candélabres de la commune de 23h00 à 05h00 et la proposition de modernisation des équipements par des LED.

L'extinction permettrait de réaliser une économie de 8 000 €/an.

L'équipe municipale suggère de faire une enquête auprès des habitants pour l'extinction des candélabres et de recenser les pour et les contre.

Ainsi, une présentation des moyens qui seront utilisés pour centraliser les avis des habitants sera faite au prochain conseil municipal.

## **Article 5 – Décorations de Noël**

- Illumination de la place du Marché avec un grand sapin, illumination du rond point du sapin (accord avec le Château) et au niveau des murs de la rue du Sapin. Faire le point avec le SDEC sur les propositions de décos qui'ils peuvent nous faire pour le site de Balleroy et à quel tarif.
- Le site de Vaubadon sera décoré par le SDEC, comme les années précédentes, avec la mise en place d'un grand sapin.
- Installation de 4 sapins devant les écoles de la commune. Il sera proposé aux directrices que les écoliers les décorent.
- Suggestion que les grands sapins soient financés par les élus et décorés par les habitants.
- L'association Balleroy s'bouge propose de faire une guirlande pour le téléthon qui pourrait être déposée dans le sapin. Statuer sur la demande afin d'apporter une réponse rapide à l'association.

## **Article 6 – Taille des arbres rue du Sapin**

Deux entreprises sur quatre ont répondu pour la taille des tilleuls :

| Entreprises            | Montant des devis |
|------------------------|-------------------|
| Jardins d'elle         | 6048,00€          |
| Jardins de la coquerie | 4018,80€          |

**Le conseil a retenu le devis le moins onéreux provenant des Jardin de la coquerie (résultat du vote 18/18)**

Pour 2021, demander l'avis de professionnels sur la fréquence et le type de taille qui peut être pratiqué.

## Article 7 - Ramassage des déchets verts

Le dernier ramassage est convenu le lundi 09 novembre 2020, le temps d'informer les habitants par le biais du panneau lumineux et du Facebook de la Mairie.

Prévoir l'évacuation des déchets verts de la plateforme.

Réflexion à mener sur le stockage et le traitement des déchets verts.

## Article 8 – Questions diverses, tour de table et remarques des habitants

- **Ressources Humaines :**
  - ↳ **Disponibilité :** Monsieur Davy Travert devrait mettre fin à sa disponibilité. En attente de réception de son courrier. Cela permettrait de prolonger le contrat de Benjamin Ladrou.
  - ↳ **Remplacement départ en retraite :** A compter du 16.11.2020, Madame Marne Christelle remplacera Madame Edith Delavallée. Dans un premier temps, en accord avec son ancienne collectivité, les lundis, mercredis et vendredis et dans un second temps à 35h.
- **Noyer dépérissant à la Vallée Verte :** L'abattage de ce sujet devra être réalisé lors du déplacement des containers, semaine 47.  
Christophe Dupont propose d'abattre le Noyer à ses frais en échange de la récupération du bois.  
**Le conseil vote à l'unanimité l'abattage de l'arbre par M. Dupont et le remplacement de cet arbre (résultat du vote 18/18).**
- **Elagage du sapin derrière la Poste :** Le sapin touche les fils électriques. Contacter le concessionnaire avant de prévoir un élagage afin de connaître les modalités d'élagage lorsqu'il s'agit d'un arbre qui touche les fils électriques.
- **Régisseur Salle des fêtes :** Christelle Lavalley est nommée régisseuse des salles des fêtes de la commune.
- **M. Briard Michel demande à faire l'acquisition de la parcelle qui jouxte sa propriété, au niveau de la place :** Anthony Berceau va étudier le dossier et faire le point avec le notaire.  
Gilbert Montaigne rappelle qu'une proposition avait été faite à M. Briard pour que la Mairie acquière en contrepartie un petit bout du terrain situé à l'entrée de l'école du bas et ainsi éviter le passage dans le Hall d'entrée qui appartient à M. Audigé. Proposition refusée à l'époque.
- **Plainte d'un riverain concernant un problème d'onde qui ferait dysfonctionner son téléviseur :** A. Berceau a pris contact avec l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) qui va passer établir des tests d'ondes au niveau de la Place du Marché, dans le courant du mois de décembre 2020.
- **Camping :** Les locataires du camping demandent à la commune de faire un geste pour payer l'assainissement. Les années précédentes, l'assainissement était géré par

la collectivité. S'agissant d'un bien communal la Mairie ne facturait pas l'assainissement au camping.

Dorénavant, l'assainissement est géré par Isigny-Omaha-Intercom (IOI), c'est pour cette raison que le camping est facturé de la part assainissement.

Le bail ne prévoit pas de mention spécifique indiquant la prise en charge de l'assainissement par la collectivité. L'eau et l'assainissement sont à la charge du locataire.

Yohan Pesquerel va contacter le camping pour qu'ils se rapprochent de l'IOI, Mme Cornière afin de trouver une solution pour cette facture imprévue.

- **Facture fuite d'eau au stade datant de l'ancien mandat :** 426 m<sup>3</sup>.

La loi Warsmann du 22 mars 2012 prévoit un dégrèvement si la consommation est jugée « anormale ». A savoir, si le volume d'eau consommé, dépasse le double de la consommation moyenne des 3 dernières années (dans le même local d'habitation et pendant une période équivalente).

*Décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur*

QUELLES CONDITIONS POUR EN PROFITER ?

- Vous devez être un particulier, et votre facture doit concerner un local d'habitation.
- La fuite d'eau responsable de votre surconsommation doit être située sur une canalisation d'eau potable privative, donc après votre compteur d'eau.
- Dès que vous êtes informé de votre consommation anormale d'eau, et au plus tard dans le délai qui suit l'information du distributeur (1 mois), vous devez faire réparer la fuite par un plombier professionnel.
- Vous devez fournir dans le mois qui suit la réception de votre facture d'eau, la preuve de la réparation de la fuite ainsi que sa localisation (facture, attestation...).

- **Problème mécanique sur le camion de la commune :** Le devis réalisé pour réparer le camion de la commune s'élève à 5 000 €, à faire avant le passage au Contrôle Technique prévu au début du mois de janvier 2021. Le minimum des travaux pour que le camion puisse rouler a été effectué, soit environ 500 €.

Le camion étant vieillissant il est proposé de le remplacer par un Jumper neuf dont le montant HT s'élève à 21 389,53€ en autofinancement.

**Le conseil municipal acte l'achat d'un nouveau véhicule pour un montant maximal de 23 000 € HT. Le choix du garage sera à l'appréciation de Monsieur Le Maire. (Résultat du vote 18/18).**

- **Raticides :** L'achat des produits se fait par l'intermédiaire d'un groupement de défense sanitaire (FARAGO) et ne nécessite pas de Certiphyto.

- **Révision des Baux : Adoption par le conseil de la révision des baux et des charges au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année avec un effet rétroactif si nécessaire (résultat du vote 18/18)**

- **Bon cadeau Noël Seniors :** La distribution des bons est prévue à la fin du mois de novembre avec une validité allant jusqu'au 31 mai 2020.

Pour répondre aux interrogations concernant le choix des commerces voté par le Conseil d'Administration du CCAS :

Les membres du CCAS ont souhaité remplacer le repas des anciens par bon repas dans un restaurant et ainsi permettre à nos aînés de passer un moment convivial en cette période de Covid-19, difficile pour beaucoup.

Le CCAS avait également pris en compte dans sa prise de décision que certains commerçants devaient travailler avec la commune dans le cadre de l'arbre de Noël des enfants (Le Coccimarket, les boulangeries, Le Marché de la Vallée, Le Val Badon).

Le CCAS aura une nouvelle réflexion en 2021, en fonction de la situation sanitaire.

- **Récupération des données des 2 radars pédagogiques** : Afin d'exploiter les données, la collectivité a demandé un devis pour upgrader les cartes mères.
- **Demande de traçage d'une ligne blanche à la sortie du site de Balleroy, en allant vers l'embranchement** : Il s'agit d'une route départementale, il faut donc se renseigner au niveau du département.
- **Panneau d'indication Église** : La boulangerie Aux Délices de Balleroy est souvent interpellée par des passants pour savoir où se situe l'église. Prévoir un panneau d'information au niveau du Rond-point.
- **Panneau indicatif Randonnée n°7** : À disparu.
- **Travaux de la place du Marché** : L. Montéléon demande les papiers de la situation 6 et 9 à Gilbert Montaigne suite à une demande de la Trésorerie.  
Lancement du paiement de la situation 11 pour régler la facture COLAS.
- **Travaux trottoirs rue Gilbert** : La facture de l'entreprise Toffolutti de 2 000 € qui n'avait pas été réglée par l'ancienne équipe a été soldée.  
Gilbert indique qu'elle n'avait pas été réglée par l'ancienne municipalité en raison des fissures sur les trottoirs, ce qui n'avait pas été signalé à la nouvelle équipe.  
Christophe Dupont va reprendre contact avec le Géomètre Cavoit et l'entreprise Toffolutti afin de faire un état des lieux et trouver une solution.
- **Vigilance grippe aviaire** : Les services de la Préfecture ont fait savoir que le département du Calvados est placé en risque élevé. La municipalité a prévenu les propriétaires de volailles de la commune.
- **Compte-rendu du Conseil Municipal du 10.07.2020** : Demande de modification pour retirer G. Montaigne qui apparaît dans les présents mais aussi dans les personnes ayant donné pouvoir. Le quorum et le nombre de votant était correct.
- **Façade MMA** : L'entreprise Fourrey n'a fait que la première couche de peinture sur la façade. Vérifier la facturation pour savoir si 1 ou 2 couches ont été facturées.
- **Point sur la réhabilitation de la salle des fêtes-site de Balleroy** : Cette salle nécessite une mise aux normes ERP, elle est peu louée et énergivore. La salle du Théâtre pourra être utilisée par les associations et la salle de Vaubadon pour les évènements familiaux.  
Cet agencement permettrait d'avoir un accueil plus adapté pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas monter à l'étage de l'actuelle mairie et de faciliter l'accès aux services publics de proximité pour les habitants et la population des communes voisines.

⇒ Il s'agit actuellement d'une réflexion.

- **Week-end du 19 et 20 juin 2021** : Présentation par Marc Chauvet de l'avancement de l'organisation du week-end autour du débarquement.  
M. Chauvet nous informera chaque mois de l'avancement de ce projet de manifestation.
- **Téléthon 2021** : Béatrice Aillet va établir un contrat au nom de la collectivité.  
Des bons de soutien pour faire des dons seront déposés dans les commerces (avec une urne) et des objets seront vendus en faveur du Téléthon. Une information sera à envisager sur le Facebook de la Mairie, le panneau lumineux et le site internet.  
Un point va être fait prochainement pour caler l'organisation.
- **Fermeture des salles des fêtes jusqu'au 31.12.2020.**
- **Arbre de Noël des enfants 19.12.2020** : Annulation du spectacle en raison de l'épidémie de Covid-19. Réflexion en cours pour le mode de distribution des cadeaux (*idée de recevoir les familles sur un créneau de 3 à 4 heures à la salle des fêtes/salle du Théâtre du site de Balleroy-sur-Drôme. 2 ou 3 points de retraits différents seront prévus pour laisser rentrer les familles (une famille à la fois par point de retraits).*)
- **Lotissement :**
  - ↳ Une réserve d'un an supplémentaire a été demandée sur l'enrobé qui vient d'être fait dans de mauvaises conditions climatiques ;
  - ↳ Plan de bornage en cours de finalisation ;
  - ↳ Electricité ramenée ;
  - ↳ Les lotisseurs passeront par le lotissement les Bruyères pour les constructions (entrée par la route de St Paul du Vernay). Alerta sur la sécurité des enfants qui jouent dans ce lotissement. Prévoir des ralentisseurs provisoires pour les camions de chantiers qui roulent parfois un peu vite.
- **Candélabres Lotissement Les Chouquets** : Des habitants ont fait remonter que les 5 candélabres installés il y a environ deux mois dans le petit chemin piéton au sein du lotissement les chouquets ne servent à rien. Ces candélabres ont été commandés par l'ancienne équipe municipale.